

Gladstone	McLure
Golding	McMaster
Gour (Russell)	MacNaught
Gourd (Chapleau)	MacNicol
Grant	Maloney
Graydon	Marier
Hackett	Matthews (Brandon)
Harkness	Mayhew
Harris (Danforth)	Menary
Hartt	Mullins
Healy	Nixon
Henderson	Parent
Howe	Raymond (Wright)
Ilsey	Richard (Gloucester)
Isnor	Richard (Ottawa-Est)
Jackman	Rinfret
Jean	Robinson (Bruce)
Jutras	Robinson (Simcoe-Est)
Kirk	Ross (Hamilton-Est)
LaCroix	Ross (St. Paul's)
Lafontaine	Ross (Souris)
Langlois	St-Laurent
Lapointe	Stuart (Charlotte)
Léger	Stokes
Lennard	Timmins
Little	Tremblay
Lockhart	Tustin
McCann	Warren
McCulloch (Pictou)	Webb
Macdonald (Brantford)	Weir
McGarry	Whitman
McIlraith	Winkler
MacLean	Winters.—107.

M. JOHNSTON: J'ai pairé avec l'honorable député d'Halton (M. Cleaver). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

L'hon. M. CHEVRIER: J'ai pairé avec l'honorable député de Cumberland (M. Black). Autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

M. MARQUIS: J'ai pairé avec l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion). Autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

M. GILLIS: J'ai pairé avec l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. QUELCH: J'ai pairé avec l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Mutch). Autrement, j'aurais voté pour l'amendement.

(Texte)

M. GAGNON: J'ai pairé avec l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank). Autrement, j'aurais voté pour l'amendement.

(Traduction)

M. R. R. KNIGHT (Saskatoon): Avant la suspension de la séance, à six heures, l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce (M. McIlraith) a dénaturé,—je ne dirai pas systématiquement,—certains énoncés que j'ai formulés cet après-midi. Il me répugne autant qu'à quiconque de prolonger le débat, ne serait-ce que de cinq minutes, mais je ne veux pas que ses paroles soient consignées au compte rendu sans que je fasse une mise au

point. Pour ce motif aussi, je suivrai mes notes de plus près qu'il ne plaît d'ordinaire à Votre Honneur.

A l'occasion de l'amendement, je me suis efforcé de démontrer que le gouvernement de la Saskatchewan a procuré d'excellents locaux d'habitation à certains jeunes ex-combattants et leurs épouses. Pour étayer mes avancées, j'ai expliqué qu'il y existait même une espèce de service coopératif pour le soin des bébés, de sorte que la mère pouvait accepter, au besoin, quelque modeste emploi hors de chez elle. Je voulais parler d'un emploi d'occasion autre que celui de bonne d'enfant, d'une demi-journée de travaux de ménage ou même d'une situation en vue de suppléer à l'allocation accordée aux anciens combattants mariés, allocation que la plupart des députés jugent assez maigre. J'ai même mentionné le cas d'une femme qui, de temps à autre, est sténographe à la Chambre des communes. J'ai parlé de son cas et de celui de son mari. L'adjoint parlementaire a profité de mes observations pour se lancer dans un raisonnement factice contre les subventions à l'habitation. Je tiens à dire bien clairement et carrément que cette femme et son mari ont vécu quatre ans et demi dans ces appartements et que durant tout ce temps, elle n'a pas gagné un centin. Son mari, ayant été libéré de l'aviation, se cherchait un emploi.

L'adjoint parlementaire a formulé des propos en l'air disant que cette femme gagnait \$175 par mois, puis s'est fondé là-dessus pour établir une thèse contre les subventions à l'habitation. Qu'elle gagne \$175 par mois ou même \$5,000 par an, que nous importe? Quel rapport cela peut-il avoir avec un régime de subvention à la construction d'habitations pendant la période que nous avons mentionnée, c'est-à-dire il y a un an et demi?

M. L'ORATEUR: Si j'ai bien saisi l'honorable député, je suis forcé de lui rappeler qu'il n'est pas permis de traiter d'une question déjà réglée par la Chambre.

M. MacINNIS: Monsieur l'Orateur, il est permis de répéter pendant le débat principal tout ce qui a été dit pendant l'examen du projet d'amendement. L'honorable député prend maintenant part au débat sur la motion principale et il a parfaitement le droit de répondre aux observations faites pendant l'étude du projet d'amendement. Le sujet est le même.

M. L'ORATEUR: Je le regrette, mais la question a été réglée par un vote de la Chambre sur l'amendement proposé à la motion portant deuxième lecture du bill.